ABC HOME TRAVAUX
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 8 rue de la Cornée
70210 ANCHENONCOURT ET CHAZEL
981 345 689 RCS VESOUL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 octobre,
A 19 heures,

Monsieur David-Christophe BOHEME,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABC HOME TRAVAUX,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au **30 novembre.**

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de TREIZE (13) mois et sera clos le *30 novembre 2024.*

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 15 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 15 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

« Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le ***1er décembre et se termine le 30 novembre.***

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 30 novembre 2024. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur David-Christophe BOHEME

